

# AGE GR 90 CHLORE LENT GRANULÉS



Produit homologué par le ministère de la santé pour la désinfection des eaux des piscines publiques

## CARACTERISTIQUES :

Granulés à dissolution lente  
ATCC : 90 % de chlore actif minimum  
Préconisé pour des chlorations chocs.  
Traitement des algues pour piscines carrelées en versant les granulés directement sur la partie à traiter  
Décoloration du revêtement si contact direct avec liner ou polyester.



## MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

- Chloration choc : 50 g par tranche de 10 m<sup>3</sup> d'eau.  
- Traitement algues : préconisé pour les piscines carrelées : verser les granulés sur la partie à traiter.  
ATTENTION : Avec les piscines liner ou polyester, granulés à dissolution lente, risque de décoloration du revêtement.

## CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 6 un, palette de 55 cartons / 330 un  
Seau 5 kg : palette de 80  
Seau 10 kg : palette de 48  
Seau 25 kg : palette de 27



## COMPOSITION :

100 % Acide Trichloroisocyanurique - 90 % de chlore actif minimum  
CE : 201-782-8. Biocide TP2 – TP5

## SECURITE :

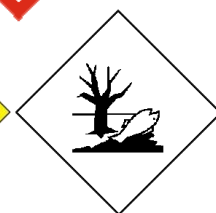
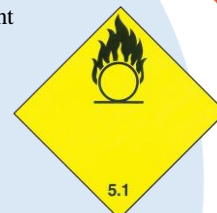
Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.  
Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.  
Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : Danger !

Mentions de danger : Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.

ATTENTION ! Ne pas mettre en contact avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.



UN 2468

